

LE CHÔMAGE PARTIEL EN 1999

La bonne conjoncture économique de 1999 s'est traduite par une stabilisation du recours au chômage partiel. Si le nombre de journées autorisées est passé de 4 millions en 1998 à 4,1 millions en 1999 (+ 4 %), seules 2,1 millions d'entre elles ont été finalement utilisées, soit une baisse de 2 %. Sur l'ensemble de l'année, la mesure a coûté à l'État 300 millions de francs.

En moyenne, chaque mois, le chômage partiel a touché 67 800 personnes, pour une durée moyenne de 5,1 jours autorisés par salarié concerné.

Le secteur industriel a concentré 82,5 % des journées autorisées, soit 10 points de plus qu'en 1998. Les branches « métallurgie, transformation des métaux » et « chimie, caoutchouc, plastique » ont doublé leurs demandes, tandis que l'automobile a affiché la plus forte baisse.

En 1999, avec 4 150 000 journées indemnisables, le chômage partiel est en hausse de 3,9 % par rapport à 1998, année où il avait atteint son niveau le plus bas depuis huit ans (tableau 1 et graphique 1). Mais cette légère progression s'apparente plus à une pause dans un mouvement de forte décroissance qu'à un renversement de tendance : après les deux premiers trimestres en hausse, le troisième et le quatrième trimestre sont en diminution, et ce malgré le pic de décembre lequel, d'ailleurs, ne se voit pas confirmé par les chiffres des premiers mois de l'année 2000 (graphique 2).

La stabilisation de l'année 1999 résulte d'évolutions sectorielles fortement contrastées. L'industrie a augmenté ses demandes de 17,2 % alors que les autres grands secteurs affichent tous des diminutions : l'agriculture de -32,4 %, la construction de -52,3 % et le tertiaire de -11,5 %. Malgré la bonne tenue de l'économie (le rythme de crois-

sance du PIB est de 2,9 % en 1999 après 3,2 % en 1998), l'activité de l'industrie s'est cependant ralentie au cours du premier semestre 1999, d'où un recours plus important au chômage partiel pour cause de difficultés économiques. Quant à la baisse des demandes des autres secteurs, elle trouve son origine dans une conjoncture plus favorable mais également dans la mise en œuvre des différentes mesures de réduction de la durée du travail qui, de même que le recours aux missions d'intérim, facilite la modulation des effectifs selon le niveau d'activité des entreprises.

Déjà prépondérante, la part de l'industrie s'accroît

En 1999, 10,7 % des demandes de chômage partiel proviennent du secteur tertiaire, 6,9 % de la construction et 82,5 % du secteur industriel qui, avec 3,4 millions de jour-

nées indemnisables, en demeure le principal utilisateur alors qu'il ne représente que 30 % des effectifs salariés (tableau 2).

Le chômage partiel a évolué de manière très différente selon les branches d'activité (graphique 3). Depuis 1996, les demandes éma-

nant de l'industrie baissent dans les mêmes proportions que celles de l'ensemble de l'économie. Or, en 1999, celles-ci ont augmenté de 17,2 % par rapport à 1998 alors que la progression n'a été que de 3,9 % pour l'ensemble des secteurs. Cette hausse importante du recours au chômage partiel par le secteur in-

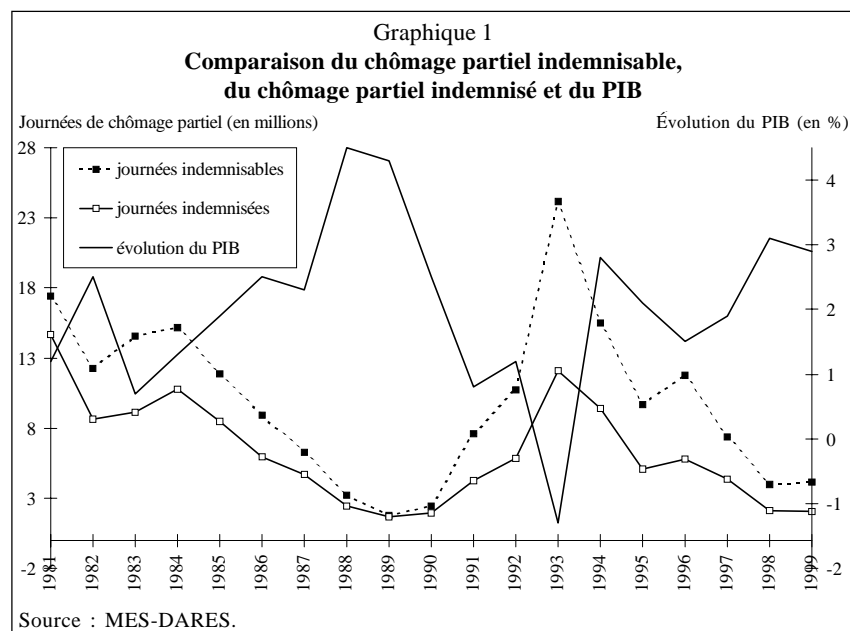


Tableau 1
Évolution du chômage partiel selon le secteur d'activité
(En données brutes)

Secteur d'activité	Nombre de journées indemnisables au titre du chômage partiel			Évolution 99/98 (en %)	Structure (en %)			Nombre moyen de jours par mois		
	1997	1998	1999		1997	1998	1999	1997	1998	1999
Agriculture, Sylviculture, Pêche	79 468	64 546	43 637	- 32,4	1,1	1,6	1,1	9,0	9,0	7,1
Indus. agroalimentaires ..	197 431	126 389	122 507	- 3,1	2,7	3,2	2,9	4,9	5,3	5,8
Indus. biens consom.	1 301 605	749 903	836 146	11,5	17,7	18,7	20,1	5,7	5,8	6,5
Indus. automobile	1 141 003	481 322	232 016	- 51,8	15,5	12,0	5,6	3,0	2,3	1,8
Indus. biens d'équip.	682 120	413 582	481 745	16,5	9,3	10,3	11,6	5,5	5,5	4,7
Indus. biens interméd.	2 018 621	1 150 215	1 749 156	52,1	27,4	28,8	42,1	5,4	5,5	5,4
Indus. énergétiques	382	368	1 321	259,0	0,0	0,0	0,0	10,1	8,4	7,5
Industrie	5 341 162	2 921 779	3 422 891	17,2	72,5	73,0	82,4	4,7	4,5	4,9
<i>dont : Textile, Habillement, Cuir</i>	<i>1 174 952</i>	<i>930 167</i>	<i>1 186 043</i>	<i>27,5</i>	<i>15,9</i>	<i>23,3</i>	<i>28,5</i>	<i>6,7</i>	<i>6,7</i>	<i>6,8</i>
Construction	1 073 836	513 165	244 647	- 52,3	14,6	12,8	5,9	8,1	8,0	7,6
Commerce	251 563	149 854	118 396	- 21,0	3,4	3,7	2,8	7,0	7,3	7,7
Transports	100 573	33 524	33 692	0,5	1,4	0,8	0,8	7,1	6,5	6,4
Activités financières	2 220	964	1 764	83,0	0,0	0,0	0,0	7,0	7,0	7,8
Activités immobilières ...	4 964	1 627	2 977	83,0	0,1	0,0	0,1	9,5	9,3	13,6
Services aux entreprises ..	243 513	141 240	107 740	- 23,7	3,3	3,5	2,6	6,5	6,9	6,6
Services aux particuliers .	171 958	105 605	110 085	4,2	2,3	2,6	2,6	7,5	7,0	7,7
Éduc. Santé Action soc. .	80 230	54 865	57 794	5,3	1,1	1,4	1,4	3,8	3,6	3,7
Administrations	17 877	13 156	10 983	- 16,5	0,2	0,3	0,3	3,9	3,4	3,1
Tertiaire	872 898	500 835	443 431	- 11,5	11,8	12,5	10,7	6,4	6,2	6,2
Ensemble	7 367 364	4 000 325	4 154 606	3,9	100,0	100,0	100,0	5,2	5,0	5,1

Source : MES-DARES.

Tableau 2
Répartition des effectifs et des journées de chômage partiel suivant le secteur d'activité

En pourcentage

Activité	Ensemble de la population salariée (1)	Effectif concerné (2)	Journées indemnisables (2)	Journées payées (2)	Rapport journées payées/journées indemnisables (2)
Agriculture, Sylviculture, Pêche	2,1	0,8	1,3	2,2	78,2
Indus. agroalimentaires	4,1	2,6	3,5	3,6	47,3
Indus. biens consommation	5,3	16,2	22,8	21,6	43,8
Indus. automobile	2,1	16,0	2,8	3,6	58,6
Indus. biens d'équipement	5,8	12,9	13,3	13,0	45,3
Indus. biens intermédiaires	10,5	40,8	41,5	37,1	41,3
Indus. énergétiques	1,6	0,0	0,0	0,0	82,5
Construction	7,9	4,0	5,6	5,0	41,8
Commerce	18,1	1,9	2,6	3,8	67,2
Transports	6,4	0,7	0,9	1,5	80,2
Activités financières	4,9	0,0	0,0	0,1	68,9
Activités immobilières	1,9	0,0	0,0	0,1	94,5
Services aux entreprises	18,1	2,1	2,5	2,8	51,6
Services aux particuliers	11,3	1,8	3,1	5,5	80,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	46,1

(1) - Répartition des salariés à l'enquête Emploi de janvier 1999, hors Éducation, Santé, Action sociale, Administrations.

(2) - Ces données sont relatives aux seules entreprises qui ont déposé une demande de chômage partiel en 1999 et ont été remboursées la même année.

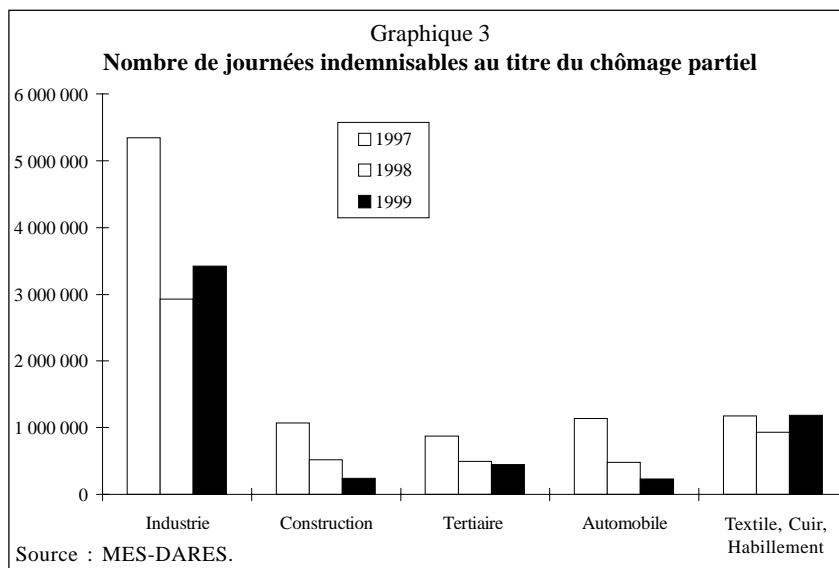
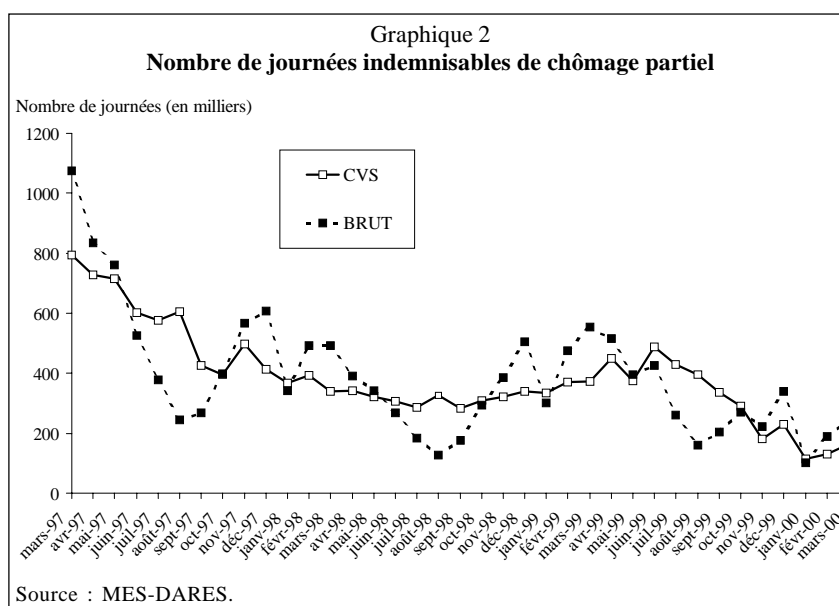
Source : MES-DARES.

industriel n'est pas uniforme et présente de grandes disparités selon les branches qui n'ont pas toutes bénéficié pleinement de la reprise économique.

Ainsi, les demandes des industries de biens intermédiaires ont progressé de 52 % par rapport à 1998, notamment celles de la branche « métallurgie, transformation des métaux » qui a plus que doublé (+112 %) et de la branche « chimie, caoutchouc, plastique » qui est en augmentation de 90 %. En 1999, le secteur des biens intermédiaires représente, à lui seul, 42 % de l'ensemble des journées demandées, contre 29 % l'année précédente.

La situation économique était toujours aussi difficile dans la branche « textile, habillement, cuir », d'où un recours accru au chômage partiel (+27,5 %). En 1999, avec 1 200 000 journées indemnisables, celle-ci a retrouvé son niveau de 1997 et est à l'origine de près de 30 % des demandes. Les entreprises relevant des spécialités « habillement » et « cuir » sont responsables de la hausse du secteur des « biens de consommation ».

La branche « automobile » affiche en 1999 la plus forte baisse des



demandes de chômage partiel de l'industrie (-52 %). Elle a bénéficié d'une situation économique favorable : hausse des immatriculations sur le marché intérieur et bonne tenue des exportations. Malgré un appel aux missions d'intérim plus élevé que la moyenne, ce secteur n'en demeure pas moins un important utilisateur du dispositif puisqu'il représente 2,1 % des effectifs salariés et 16 % des effectifs touchés par le chômage partiel.

La construction a pleinement bénéficié de la bonne conjoncture économique, accentuée par la baisse de la TVA au deuxième trimestre qui a dynamisé la demande des ménages. Ce secteur, fortement créateur d'emplois en 1999, connaît des problèmes de recrutement dus à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et se tourne fréquemment vers l'intérim. De ce fait, le nombre de journées de chômage partiel autorisées est en diminution de 52,3 % en 1999, et le secteur ne représente plus que 6 % des demandes totales contre 13 % en 1998.

Le secteur tertiaire a moins souvent fait appel au chômage partiel en 1999 (-11,5 %). Il est vrai que grâce à une croissance de l'emploi sur plusieurs années, il est tradition-

nellement peu utilisateur de chômage partiel. Aussi, avec 445 000 journées indemnisables en 1999, il ne représente que 10,7 % du total des journées autorisées alors qu'il concentre 60 % de la population salariée. Pour autant, les demandes ont évolué différemment selon les branches : baisses respectives de 21 % et 24 % pour le commerce et pour les services aux entreprises, mais forte hausse pour les activités financières et immobilières.

Une durée moyenne légèrement plus longue

En 1999, 67 800 salariés ont été concernés en moyenne chaque mois par le chômage partiel. Sur l'année, le nombre moyen de jours de chômage partiel autorisé est de 5,1 par salarié et par mois. Cette durée moyenne, en baisse de plus d'une demi-journée depuis 1996, augmente toutefois légèrement en 1999. Elle présente de fortes disparités sectorielles avec 4,9 jours en moyenne par mois dans l'industrie, 7,1 dans l'agriculture, 7,6 dans la construction, et 6,2 dans le tertiaire. Ainsi, l'industrie use souvent du chômage partiel, mais pour des périodes plus courtes.

En 1999, les établissements de moins de 200 salariés représentent 95,8 % des établissements concernés par le chômage partiel et cumulent 71 % des journées indemnisables. Les petites et moyennes entreprises fortement utilisatrices de la mesure demandent en moyenne 6,6 jours par mois, contre 3,3 pour les entreprises de plus de 200 salariés.

Les difficultés économiques : cause principale des demandes

En 1999, 90,3 % des demandes d'indemnisation ont été motivées par un contexte économique défavorable, soit plus de 3,7 millions journées demandées (tableau 3). Bien que restant prépondérante, cette cause connaît un léger fléchissement depuis 1996.

Les difficultés d'approvisionnement ne représente que 2 % de l'ensemble, mais le nombre de journées qui leur sont imputables est en hausse de 26 % par rapport à 1998. Le motif « transformations et restructurations » est en augmentation de 41 % – en hausse constante depuis 1996. Les conditions climati-

Tableau 3
Causes et formes du chômage partiel

En pourcentage

	Nombre de journées indemnisables			Structure en 1997	Structure en 1998	Structure en 1999
	1997	1998	1999			
Causes						
Conjoncture économique	6 858 616	3 674 179	3 753 234	93,1	91,8	90,3
Difficultés d'approvisionnement	90 540	66 586	83 775	1,2	1,7	2,0
Sinistres	76 647	67 166	65 599	1,0	1,7	1,6
Intempéries de caractère exceptionnel	77 738	23 366	50 731	1,1	0,6	1,2
Transformations et restructurations ...	49 898	57 010	80 564	0,7	1,4	1,9
Autres circonstances exceptionnelles .	213 925	112 018	120 703	2,9	2,8	2,9
Formes						
Réduction horaire :						
Tout l'établissement	982 865	431 206	631 616	13,3	10,8	15,2
Une partie de l'établissement	5 772 577	3 217 572	3 202 304	78,4	80,7	77,1
Arrêt temporaire :						
Tout l'établissement	115 569	89 125	77 729	1,6	2,2	1,9
Une partie de l'établissement	491 127	252 213	238 764	6,7	6,3	5,7
Total	7 367 364	4 000 325	4 154 606	100,0	100,0	100,0

Source : MES-DARES.

ques sont à l'origine de 50 700 journées en 1999, contre 23 400 en 1998. Ce doublement (+117 %) est la conséquence des intempéries qui ont touché le sud-ouest de la France en novembre. Ainsi, au quatrième trimestre, près d'un tiers des demandes déposées en régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon relevaient de ce motif.

La réduction horaire affectant une partie seulement des salariés reste la principale forme prise par le chômage partiel. Cette modalité de mise en œuvre est cependant en baisse de 3 points, tandis que la réduction horaire pour tout l'établissement, en augmentation de 46 %, concerne 15 % de l'ensemble des demandes.

La moitié des journées autorisées a été effectivement chômée

En 1999, 2 100 000 des journées demandées et acceptées par l'administration ont été chômées, soit 50 % de l'ensemble (graphique 1). Ce taux est légèrement inférieur à celui de 1998, où il atteignait 53 %. Ceci confirme la stabilisation du dispositif puisque, malgré des anticipations en hausse de 4 % sur un an, le niveau réel du chômage partiel est en baisse de 2 %. En 1999, le chômage partiel a coûté 300 millions de francs à l'État.

Les secteurs faiblement utilisateurs de chômage partiel réalisent presque totalement leurs prévisions.

Dans l'agriculture, l'industrie énergétique, les transports, l'immobilier et les services aux particuliers, qui ne représentent en tout que 5,3 % des demandes, 80 % ou plus des journées autorisées ont été chômées et indemnisées par l'État.

Les demandes liées aux opérations que l'entreprise maîtrise le mieux (transformation, restructuration, modernisation de l'établissement) se concrétisent à 73 %. En revanche, les chefs d'entreprise agissent avec prudence et sont moins précis dans leurs anticipations de la conjoncture économique : elles se réalisent moins d'une fois sur deux (45 %).

Les demandes de chômage partiel des entreprises de plus de 200 salariés sont effectivement indemnisées dans 52 % des cas, contre 44 % pour les PME.

Encadré

LE CADRE LÉGAL DE L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE PARTIEL

Le dispositif du chômage partiel permet à une entreprise qui subit des difficultés économiques passagères ou liées à des circonstances exceptionnelles (sinistres, travaux importants, difficultés d'approvisionnement), de *réduire temporairement les horaires d'une partie ou de la totalité de ses effectifs*.

Pendant cette période, l'employeur verse à ses salariés en chômage partiel 50 % de leur rémunération horaire brute, avec un montant minimum qui s'élève actuellement à 29 francs par heure ; il se fait ensuite rembourser par l'État sous la forme d'une allocation spécifique (montant horaire fixe révisé chaque année par décret : 16 francs depuis le 1^{er} janvier 1997). Il n'y a pas de cotisations sociales à la charge de l'employeur. La participation de l'employeur est actuellement de 13 francs au minimum par heure de chômage partiel.

En 1996, des conventions spécifiques ont été signées entre l'État et certaines branches rencontrant des difficultés particulières, en vue d'obtenir une participation horaire plus importante de la part des fonds publics : celle-ci était au maximum de 26,40 francs.

Les conventions de 1996 ont concerné les activités du « textile, habillement, cuir », de l'« Abattage de viande bovine » et de l'« amiante ».

Depuis 1997 le droit commun s'applique de nouveau à toutes les branches.

Le contingent annuel d'heures indemnisables est de 600 heures par salarié et par an, quelle que soit la branche professionnelle. Au-delà de quatre semaines consécutives de chômage partiel total, les salariés sont considérés comme privés d'emploi et relèvent alors du régime d'assurance chômage.

Depuis juin 1996, une instruction a été adressée aux Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle afin que, dans le secteur de l'automobile, les demandes de chômage partiel ne soient plus recevables quand les salariés n'ont pas épuisé d'abord les repos compensateurs des heures supplémentaires et les repos conventionnels non encore pris.

Définitions

Journées de chômage partiel indemnisables : journées demandées par les entreprises et autorisées par les DDTEFP en fonction du budget qu'elles ont affecté à cette mesure.

Journées de chômage partiel indemnisées : journées effectivement chômées et rémunérées par l'allocation spécifique. Environ la moitié des journées de chômage partiel autorisées sont réellement chômées.

Chômage partiel total : lorsque le chômage partiel prend la forme d'une suspension totale d'activité. Cette situation ne peut excéder 28 jours ; au-delà, le contrat de travail est suspendu.

Début 2000, reprise de la baisse du chômage partiel

La tendance à la baisse, amorcée au second semestre 1999, s'amplifie en 2000. Le nombre de journées de chômage partiel autorisées au premier trimestre 2000 est en diminution de 60 % par rapport au premier trimestre de 1999. Cette chute est d'autant plus remarquable que 15,5 % des journées de chômage partiel indemnisable ont été demandées à la suite des dommages liés à la tempête de fin décembre 1999. L'impact de l'amélioration de la conjoncture est donc encore plus important qu'il n'y paraît. L'ensemble des secteurs économiques est concerné par ce mouvement, et tout particulièrement l'industrie dont les demandes ont reculé de 78 %.

*Odile BRÉGIER
(DARES).*